

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Education Nationale,  
de la Formation Professionnelle, de  
l'Enseignement Supérieur et de  
la Recherche Scientifique



المملكة المغربية

وزارة التربية الوطنية و التكوين  
المهني و التعليم العالي و البحث  
العلمي

## AVIS AUX ETUDIANTS 3<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ANNEES

Suite à la résolution du Conseil d'Etablissement extraordinaire tenu ce jour **mardi 03 septembre 2019 à 14H30**:

1. Les étudiants n'ayant pas encore validé leur stage hospitalier « période 4 », sont tenus de se présenter aux différents services, **les jeudi et vendredi 5 et 6 septembre 2019** et ce afin de pouvoir procéder à la validation du stage de ladite période.
2. Le début des stages de la période 5 (selon la répartition initiale de septembre 2018) démarrera **le lundi 09 Septembre 2019**, en excluant la période de rattrapage du Semestre 2. La durée de la période sera décidée lors de la prochaine session du conseil d'établissement.